

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE TOULOUGES 66350DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION N° 2024/04/03

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Président.

Date de la convocation : 29/03/2024	Présents : Mmes Sandrine BOUILS, Raymonde BRESSON, Pascale MICHEL, Laurette NARANJO, Isabelle OSTERSTOCK-TOURNAIRE, Muriel REAL, Sylvie VENTURA, Mrs Nicolas BARTHE, Serge CIVIL, Michel PLAZA, Florian GUZDEK
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 11 Votants : 14	Absents excusés ayant donné procuration : Mme Béatrice BAILLEUL procuration à Serge CIVIL, M. Pierre DEMONTE procuration à Michel PLAZA et Ginette SZEMBEL procuration à Pascale MICHEL. Absents : Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Patrice PASTOU, Pascal BLASCO

Résidence Jean Madern – Dépôt demande subvention équipements numériques

Nicolas BARTHE, Président du CCAS, propose à Pascale MICHEL de rapporter ce dossier.

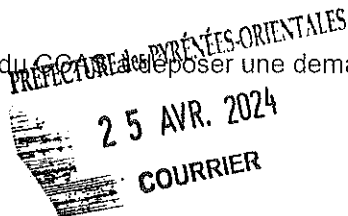
Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie des résidents, le CCAS pourrait bénéficier d'une prise en charge totale pour faire l'acquisition d'équipements numériques. Le CCAS deviendrait propriétaire du matériel et des logiciels pour un montant pouvant atteindre 20 000 €.

Différentes solutions pourraient être proposées sur la structure, telles qu'un studio d'animation tactile et mobile, un totem tactile d'accueil, une borne musicale ou encore des tablettes géantes avec logiciel adapté au public et à la structure.

La réponse à l'appel à projets est à retourner avant le 31 mai 2024 pour un retour fin 2024. L'acquisition serait à inscrire sur l'année 2025.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE, le Président du CCAS de déposer une demande de subvention auprès de la CARSAT.



Fait à Toulouges, le 12 avril 2024

Le Président du CCAS,
Nicolas BARTHE

Le Président,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le :